

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **10 juin 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010 (en Milliers de Dinars)

		31/12/2010	31/12/2009 ⁽¹⁾
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	62 136	43 916
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	348 613	368 317
Créances sur la clientèle	3	1 594 868	1 164 634
Portefeuille -titre commercial	4	4 415	10 141
Portefeuille d'investissement	5	101 400	104 429
Valeurs immobilisées	6	56 909	52 895
Autres actifs	7	29 820	26 203
TOTAL ACTIF		2 198 161	1 770 535
<u>PASSIF</u>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	215 272	92 235
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 661 814	1 398 269
Emprunts et Ressources spéciales	10	47 832	34 939
Autres passifs	11	66 796	57 654
TOTAL PASSIF		1 991 714	1 583 097
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		75 759	50 000
Réserves		103 528	114 244
Autres capitaux propres		576	669
Résultats reportés		2	2
Résultat de l'exercice		26 582	22 523
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	206 447	187 438
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 198 161	1 770 535

⁽¹⁾ Les retraitements en pro forma du bilan arrêté au 31/12/2009, suite à l'opération de fusion, sont détaillés au niveau de la note 4.3.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILANARRETE AU 31 DECEMBRE 2010
(en Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	601 588	356 341
Crédits documentaires	14	277 871	353 401
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		879 459	709 742
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	313 475	352 250
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	31	435
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		313 506	352 685
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues		1 180 803	839 652
Engagements reçus d'autres établissements		277	
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	17	1 181 080	839 652

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010
(en Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	19	101 134	87 718
Commissions	20	32 219	28 349
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	7 390	6 973
Revenus du portefeuille d'investissement	22	6 459	6 635
Total produits d'exploitation bancaire		147 202	129 675
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	23	35 948	35 087
Commissions encourues		2 403	2 035
Total charges d'exploitation bancaire		38 351	37 122
PRODUIT NET BANCAIRE		108 851	92 553
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(5 460)	(1 932)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(109)	44
Autres produits d'exploitation		2 001	2 242
Frais de personnel		(41 957)	(38 000)
Charges générales d'exploitation	26	(22 232)	(17 950)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(8 720)	(8 216)
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 374	28 741
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	(646)	62
Impôts sur les sociétés	28	(7 180)	(6 280)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		24 548	22 523
Boni de fusion		2 034	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		26 582	22 523
RESULTAT PAR ACTION (DT)		1,754	1,502⁽²⁾

⁽²⁾ Donnée retraitée pour les besoins de la comparabilité Cf. Note 29

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		138 894	122 512
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(38 833)	(36 921)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		50 446	(13 087)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(2 028)	2 051
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(434 989)	78 487
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		240 059	109 674
Titres de placement / Titres de transaction		5 676	(1 020)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(56 560)	(65 175)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		236	11 286
Impôts sur les sociétés		(7 189)	(9 870)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(104 288)	197 937
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 637	6 228
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		9 795	(5 345)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(12 694)	(8 162)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		3 739	(7 279)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement d'emprunts		25 000	(9 000)
Augmentation / diminution ressources spéciales		12 627	(9 053)
Dividendes versés		(12 506)	(10 536)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		25 120	(28 589)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(75 430)	162 069
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		266 947	104 878
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	191 517	266 947

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **75 759 030** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 15.151.806 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	QUANTITE	POURCENTAGE
BNP PARIBAS BDDI Participation	7 575 903	50,00%
Famille BEN SEDRINE	1 170 487	7,73%
GROUPE TAMARZISTE	1 634 496	10,79%
GROUPE BOURICHA	707 986	4,67%
GROUPE SELLAMI	998 904	6,59%
MED RACHED CHEBIL	140 310	0,93%
ALI FEKIH	172 500	1,14%
Héritiers BOUADJA	139 717	0,92%
GROUPE RIAHI	935 800	6,18%
Groupe Saad hadj KHELIFA	345 010	2,27%
PERSONNES MORALES	187 952	1,24%
PERSONNES PHYSIQUES	1 101 066	7,27%
PERSONNES PHYSIQUES non résidentes	27 947	0,18%
ACTIONS NON DEPOSEES	13 728	0,09%
TOTAL	15 151 806	100%

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ;
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. Comptabilisation du portefeuille – titres et des revenus y afférents

Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement :

(i) Le portefeuille titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - o Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - o L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices

futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêt utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite comptabilisés à la date du 31 décembre 2010 s'élèvent à 5 738 KDT dont 483 KDT qui sont imputés sur l'exercice 2010.

3.8. Impôts sur les sociétés

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2010, la déduction des provisions pour créances douteuses a été faite à 100% du bénéfice imposable. Par contre les provisions pour dépréciation des titres n'ont pas été déduites.

4. Opération de fusion

4.1. Cadre de référence

Au cours de 2010, UBCI a procédé à l'absorption de quatre de ses filiales qui se détaillent comme suit :

- MED FINANCE SICAF ;
- UBCI LEASING ;
- ASSET MANAGEMENT ; et
- UNION IMMOBILIERE.

Les pourcentages de contrôle de ces sociétés par UBCI se présentent comme suit au 31 décembre 2009 :

Société	%Contrôle 31.12.2009	Méthode consolidation	Nature du contrôle	Base de mesure pour la fusion
MED FINANCE SICAF	60,00%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
UBCI LEASING	89,16%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
ASSET MANAGEMENT	99,30%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
UNION IMMOBILIERE	99,98%	Intégration Globale	Commun	Coût historique

Comme il ressort du tableau, toutes les sociétés qui sont absorbées par la banque sont sous le contrôle commun de cette dernière et ont été intégrées globalement lors de la préparation des états financiers consolidés du groupe.

La norme comptable NC 38, relative aux regroupements d'entreprises, recommande la comptabilisation des actifs et passifs identifiables acquis à leur juste valeur tels que déterminée à la date d'acquisition.

Cependant, cette même norme précise au niveau de son paragraphe 5 que : « De nombreuses fusions interviennent dans le cadre de la restructuration ou de la réorganisation d'un groupe et ne sont pas visées par la présente norme parce qu'il s'agit d'opérations entre entreprises sous contrôle commun ».

De ce fait, la norme comptable NC 38 n'est pas applicable au projet de fusion entre l'UBCI et ses filiales vu qu'il s'agit de sociétés sous contrôle commun.

A défaut de traitement comptable préconisé par les normes comptables tunisiennes et internationales pour les opérations de fusion d'entités placées sous contrôle commun, la comptabilisation a été effectuée par référence aux pratiques comptables en France.

Ainsi, selon les pratiques comptables en France, la parité d'échange est calculée sur la base de la valeur réelle alors que la comptabilisation est faite en se basant sur la valeur comptable⁽³⁾.

⁽³⁾ Cf. avis du CNC n° 2004-01 approuvé par le règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions des opérations assimilées

4.2. Règles spécifiques

(i) Comptabilisation de la prime de fusion

La différence entre la valeur des biens reçus en apport et le montant du capital de la société absorbante rémunérant les apports (par augmentation de capital) fait apparaître une prime de fusion analogue à la prime d'émission créée à l'occasion d'une augmentation de capital.

La prime de fusion est comprise dans les capitaux propres ; il est interdit de comptabiliser une partie de cette prime en résultat.

(ii) Comptabilisation du boni de fusion

Le boni de fusion correspond à l'écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Le référentiel tunisien et le référentiel international ne prévoient pas de traitement explicite pour le boni de fusion.

Par référence aux pratiques comptables en France, le boni devrait être comptabilisé en résultat financier à hauteur des résultats accumulés par l'absorbée depuis l'acquisition et non distribués et, dans les capitaux propres pour le montant résiduel ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de façon fiable.

(iii) Comptabilisation du mali de fusion

Le mali de fusion correspond à l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Selon le conseil national de la comptabilité en France, la comptabilisation du mali technique à l'actif évite de constater une perte non justifiée économiquement dans les comptes de la société absorbante et permet d'assurer un maintien de la valeur globale de son patrimoine avant et après l'opération.

4.3. Présentation du bilan fusionné

Le bilan fusionné se présente comme suit au 31/12/2009 :

DESIGNATION	UBCI (*)	Constatation des apports				Annulation des positions réciproques				Annulation des actions propres				TOTAL
		UBCI LEASING	MED FINANCE SICAF	ASSET MANAGEMENT	UNION IMMOBILIERE	UBCI LEASING	MED FINANCE SICAF	ASSET MANAGEMENT	UNION IMMOBILIERE	UBCI LEASING	MED FINANCE SICAF	ASSET MANAGEMENT	UNION IMMOBILIERE	
ACTIF														
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	43 916	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43 920
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	368 317	1 080	2	-	13	-55 995	-2	-1	-14	-	-	-	-	313 400
AC 3 - Créances sur la clientèle	1 164 634	91 207	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 255 841
AC 4 - Portefeuille titres commercial	10 141	-	3 153	121	889	-	-	-	-	-	-	-	-	14 304
AC 5 - Portefeuille d'investissement (*)	107 231	-7 909	-1 323	-30	-2 823	-	-	-	-	-	-4 096	-	-	91 050
AC 6 - Valeurs immobilisées	52 895	90	168	-	3 562	-	-	-	-	-	-	-	-	56 715
AC 7 - Autres actifs	26 203	3 280	40	5	278	-	-	-	-	-	-	-	-	29 806
TOTAL ACTIF	1 773 337	87 752	2 040	96	1 919	-55 995	-2	-1	-14	0	-4 096	0	0	1 805 036
PASSIF														
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	92 235	25	-	-	-	-2 008	-	-	-	-	-	-	-	90 252
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	1 398 269	-	-	-	-	-	-3	-1	-14	-	-	-	-	1 398 251
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	34 939	69 909	-	-	15	-54 945	-	-	-	-	-	-	-	49 918
PA 5 - Autres passifs (*)	60 457	10 333	181	2	173	958	1	-	-	-	-299	-	-	71 806
TOTAL PASSIF	1 585 900	80 267	181	2	188	-55 995	-2	-1	-14	0	-299	0	0	1 610 227
CAPITAUX PROPRES														
CP 1 - Capital	50 000	861	379	13	374	-	-	-	-	-	-871	-	-	50 756
CP 2 - Réserves	114 244	4 596	1 480	75	1 357	-	-	-	-	-	-2 926	-	-	118 826
CP 4 - Autres capitaux propres	669	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	669
CP 5 - Résultats reportés	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
CP 6 - Résultat net (*)	22 522	2 028	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 556
TOTAL CAPITAUX PROPRES	187 437	7 485	1 859	94	1 731	0	0	0	0	0	-3 797	0	0	194 809
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 773 337	87 752	2 040	96	1 919	-55 995	-2	-1	-14	0	-4 096	0	0	1 805 036

5. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

5.1. Actifs

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 62.136 KDT contre 43.916 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Caisse	13 166	13 696
Comptes ordinaires BCT	48 970	30 220
	62 136	43 916

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 348.613 KDT contre 368.317 KDT au 31 décembre 2009 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	213 176	279 196
Banques de dépôt	84 500	9 000
Banques non-résidentes	46 223	24 684
Organismes financiers spécialisés	4 500	54 946
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	214	491
	348 613	368 317

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	182 129	31 047			213 176
Banques de dépôt	84 500				84 500
Banques non résidentes	9 800	36 423			46 223
Organismes financiers			4 500	-	4 500
Org. Distribution de crédits			4 500	-	4 500
Créances rattachées	214				214
	276 643	67 470	4 500		348 613

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à 1.594.868 KDT contre 1.164.634 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Portefeuille escompte	1	1 413 931	992 202
<i>dont Activité leasing</i>		<i>101 073</i>	
Comptes débiteurs de la clientèle	2	98 082	90 184
Crédits sur ressources spéciales	3	39 770	34 170
Autres crédits à la clientèle	4	123 573	127 309
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		8 076	5 202
Total brut		1 683 432	1 249 067
Provisions sur crédits à la clientèle	5	(88 564)	(84 433)
Total net		1 594 868	1 164 634

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille escompte	307 056	195 307	449 459	462 109	1 413 931
Comptes débiteurs de la clientèle	98 082				98 082
Crédits sur ressources spéciales	5 968	538	19 615	13 649	39 770
Autres crédits à la clientèle	111 949	830	6 503	4 291	123 573
Créances rattachées	8 076				8 076
	531 131	196 675	475 577	480 049	1 683 432

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 123.573 KDT contre un solde de 127.309 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Total créances douteuses	(i)	123 924	122 845
Valeurs impayées		3 561	4 849
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		7 497	9 601
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(ii)	1 161	3 812
Agios réservés classes 2, 3,4		(12 570)	(13 798)
		<u>123 573</u>	<u>127 309</u>

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Classe 2	1 797	723
Classe 3	2 602	2 647
Classe 4	106 955	105 677
	<u>111 354</u>	<u>109 047</u>

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2009 (UBCI et UBCI LEASING)	86 202
Dotations	7 561
Reprises	(i) <u>-5 199</u>
Provisions au 31 décembre 2010	<u>88 564</u>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprise sur créances recouvrées	2 454
Reprises sur créances radiées	1 971
Reprise sur créances passées par pertes	774
	<u>5 199</u>

Note 4 – Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 4.415 KDT contre 10.141 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 441	3 691
Bons de trésor cessibles BTC	4	5 030
Autres obligations	0	400
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	176	226
Total	<u>4 415</u>	<u>10 141</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2010 à 101.400 KDT contre 104.429 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de participation	3 079	2 669
Parts dans les entreprises liées (i)	19 056	28 195
Titres d'investissement	74 583	60 871
Titres en Portage	2 207	10 207
Créances rattachées aux titres d'investissement	3 362	3 581
Total brut	<u>102 287</u>	<u>105 523</u>
Provision pour dépréciations de titres	(887)	(1 094)
Total Net	<u>101 400</u>	<u>104 429</u>

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 56.909 KDT au 31 décembre 2010 contre 52.895 KDT au 31 décembre 2009 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Valeurs brutes en début de période	138 831	130 718
Acquisitions	9 067	8 274
Cessions	(2 558)	(161)
Apport Fusion	4 732	
Valeurs brutes en fin de période	150 072	138 831
Amortissements	(92 825)	(85 598)
Provisions pour dépréciation	(338)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	56 909	52 895

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2010 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/09	Acqui / Cession / Apport Fusion	Reclassements	Val. Brute au 31/12/10	Amort au 31/12/09 (*)	Dotations 31/12/2010 (**)	Reprise Amort sur cessions	Tot Amort au 31/12/10	V. Nette au 31/12/10
Fonds de Commerce	887	189	0	1 076	265	46	0	311	765
Terrain	12 300	921	171	13 392	0		0		13 392
Immobilisations d'exploitation	25 392	1 162	50	26 604	12 710	1 265	-2 227	11 748	14 856
Immobilisations hors exploitation	785	0	0	785	232	38	0	270	515
Agencements et aménagements	28 802	2 651	329	31 782	16 782	2 154	-1	18 935	12 847
Mobilier et Matériels	40 513	1 691	403	42 607	32 546	3 007	-147	35 406	7 201
Matériel de Transport	1 565	489	0	2 054	1 044	267	-122	1 189	865
Immobilisations en cours	3 250	1 738	-1 074	3 914	0		0		3 914
Immobilisations Incorporelle	25 337	2 400	121	27 858	22 930	2 036	0	24 966	2 892
Total	138 831	11 241	0	150 072	86 509	8 813	-2 497	92 825	57 247
Provisions pour dépréciation									-338
Total Général	138 831	11 241	0	150 072	86 509	8 813	-2 497	92 825	56 909

(*) Dont 911 KDT correspondant aux amortissements des sociétés fusionnées.

(**) Dont 240 KTND correspondant à la dotation d'amortissement des sociétés fusionnées.

Note 7 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 29.820 KDT au 31 décembre 2010 contre 26.203 KDT au 31 Décembre 2009 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Débiteurs divers	(i)	21 333	17 898
Comptes de régularisation	(ii)	6 412	6 068
Comptes de Stock		284	303
Siège, succursale et agences		4	-
Créances prises en charge par l'Etat		1 884	2 031
		<u>29 917</u>	<u>26 300</u>
Provision sur autres actifs		(97)	(97)
		<u>29 820</u>	<u>26 203</u>

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Prêts et avances au personnel		13 372	13 295
Dépôts et cautionnements constitués par la banque		21	283
Retenue à la source		48	39
Autres débiteurs divers		7 892	4 281
		<u>21 333</u>	<u>17 898</u>

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance		1 497	1 866
Produits à recevoir		3 020	2 022
Débets à régulariser et divers		1 895	2 180
		<u>6 412</u>	<u>6 068</u>

5.2. Passifs**Note 8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Le solde de ce poste a atteint 215.272 KDT au 31 décembre 2010 contre 92.235 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Banques locales		-	20
Banques non-résidentes	(i)	214 518	89 829
Organismes financiers spécialisés	(ii)	158	2186
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		596	200
		<u>215 272</u>	<u>92 235</u>

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>		
Comptes ordinaires	9 338	7 128
Emprunts au jour le jour et à terme	175 180	57 701
DAT	30 000	25 000
	<u>214 518</u>	<u>89 829</u>

(ii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>		
Comptes ordinaires	158	2 186
	<u>158</u>	<u>2 186</u>

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1.661.814 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 1.398.269 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes à vue	(i)	700 008	569 240
Comptes d'épargne	(ii)	416 511	378 216
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	429 614	361 118
Autres sommes dues à la clientèle		27 541	25 041
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	84 000	59 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		4 140	5 654
		<u>1 661 814</u>	<u>1 398 269</u>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	700 008				700 008
Comptes d'épargne	416 511				416 511
CAT/BC et autres produits financiers	166 465	156 933	106 216		429 614
Autres sommes dues à la clientèle	27 541				27 541
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	84 000				84 000
Dettes rattachées	4 140				4 140
	<u>1 398 665</u>	<u>156 933</u>	<u>106 216</u>	<u>0</u>	<u>1 661 814</u>

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Compagnies d'assurances	10 816	12 603
Entreprises publiques	47 602	46 678
Autres clientèles commerciales	208 621	158 235
Comptes de non-résidents	205 231	154 640
Clients particuliers	227 738	197 084
	<u>700 008</u>	<u>569 240</u>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	353 826	321 119
Comptes d'épargne investissement		355	355
Comptes d'épargne logement		37 475	34 979
Autres	(b)	24 855	21 763
		<u>416 511</u>	<u>378 216</u>

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Bons de caisse	102 997	136 590
Dépôts à terme	247 929	181 715
Placements en devises	78 688	42 813
	<u>429 614</u>	<u>361 118</u>

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Entreprises étatiques	35 500	19 000
Sociétés privées	48 500	40 000
	<u>84 000</u>	<u>59 000</u>

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 47.832 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 34.939 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Emprunt Obligataire	8 000	0
Ressources Etatiques	5 163	4 579
FOPRODI	201	211
FONAPRA	4 877	4 283
FOSDA	85	85
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	15 701	8 300
Ligne PROPARCO	4 662	6 882
Lignes CFD	11 039	1 418
Crédit BIRD	1 278	1 295
Autres fonds extérieurs	16 711	20 052
Ligne Italienne	8 456	9 389
Ligne Suédoise	0	88
Ligne FODEP	7	19
Ligne Suisse	514	1 021
Ligne Espagnole	235	452
Ligne BEI	4 961	5 948
Ligne K F W	2 257	2 815
Encours FADES	281	320
Dettes rattachées à des ressources spéciales	530	264
Total Emprunts et Ressources Spéciales	47 832	34 939

Note 11 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 66.796 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 57.654 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Provisions	(1)	11 935	12 818
Comptes de régularisation	(2)	19 914	16 605
Créditeurs divers		15 219	9 488
Comptes exigibles après encaissement	(3)	19 728	18 743
		66 796	57 654

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 270	4 242
Provisions pour risques et charges	1 927	3 423
Provisions pour charges de retraites	5 738	5 153
	11 935	12 818

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Charges à payer	11 842	9 994
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	3 462	1 766
Crédits à régulariser et divers	4 610	4 845
	19 914	16 605

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes exigibles après encaissement	137 760	145 083
Portefeuille encaissement	(118 032)	(126 340)
	19 728	18 743

5.3. Capitaux propres

Note 12 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 75.759 KDT composé de 15.151.806 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2010 à 206.447 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2009	50 000	5 000	2 061	107 183	669	2	22 523	187 438
Augmentation Capital	25 759			-25 000				759
Prime de Fusion				4 261				4 261
Réserve facultative			-7	9 397			-9 397	-7
Réserve à régime spécial			626	7			-626	7
Résultats reportés								0
Distribution des bénéfices							-12 500	-12 500
Réserve légale								0
Subvention d'investissement					-93			-93
Résultat au 31-12-2010							26 582	26 582
Solde au 31-12-2010	75 759	5 000	2 680	95 848	576	2	26 582	206 447

5.4. Engagements hors bilan**Note 13 – Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2010 un montant de 601.588 KDT contre un solde de 356.341 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	410 575	155 540
Etablissements bancaires	410 575	154 659
Entreprises liées : UBCI Leasing	-	881
En faveur de la clientèle	191 013	200 801
Cautions fiscales	9 776	11 454
Cautions pour marchés	114 902	101 662
<i>En devises</i>	27 246	19 006
<i>En dinars</i>	87 656	82 656
Cautions douanières	20 387	24 899
Cautions diverses	40 761	57 449
<i>En devises</i>	24 736	40 178
<i>En dinars</i>	16 025	17 271
Obligations cautionnées	5 187	5 337
	<u>601 588</u>	<u>356 341</u>

Note 14 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 277.871 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 353.401 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	115 247	199 007
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	162 624	154 394
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	125 105	114 292
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	37 519	40 102
	<u>277 871</u>	<u>353 401</u>

Note 15 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2010 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 313.475 KDT contre 352.250 KDT au 31 décembre 2009.

Note 16 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	12	-
SIDCO	-	416
	<u>31</u>	<u>435</u>

Note 17 – Garanties reçues

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	132 862	113 899
Garanties reçues des banques	562 004	292 274
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	223	1 212
<i>Garanties reçues des banques non –résidentes</i>	561 781	291 062
Nantissement titres	29 319	31 920
Garanties reçues de la clientèle	424 222	401 559
Garanties Reçues Leasing	32 396	
Engagements reçus d'autres Etablissements	277	
	<u>1 181 080</u>	<u>839 652</u>

Note 18 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

Achat au comptant	22 334 KDT
Vente au comptant	7 758 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

Achat à terme	92 191 KDT
Vente à terme	108 364 KDT

5.5. Etat de résultat

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 101.134 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 87.718 KDT au 31 décembre 2009.

Ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	4 376	6 437
Produits sur opérations de crédit	(ii)	88 201	74 406
Revenus assimilés	(iii)	8 557	6 875
		<u>101 134</u>	<u>87 718</u>

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Marché Monétaire au jour le jour	2 693	5 204
Marché Monétaire à terme	43	-
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	50	94
Marché Monétaire en devises	1 487	914
Autres	103	225
	<u>4 376</u>	<u>6 437</u>

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	66 623	61 617
Comptes courants débiteurs	9 613	9 552
Leasing	9 873	
Crédits sur ressources extérieures	1 566	2 248
Créances douteuses ou litigieuses	526	989
	<u>88 201</u>	<u>74 406</u>

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	4 269	3 288
Commissions de découverts	1 052	1 364
Commissions sur billets de trésorerie	72	71
Report-Déport	3 102	2 076
Autres Intérêts assimilés	62	76
	<u>8 557</u>	<u>6 875</u>

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 32.219 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 28.349 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	25 836	22 427
Commissions de tenues de comptes	2 103	1 919
Commission sur opération de change manuel	336	307
Autres commissions	3 944	3 696
	<u>32 219</u>	<u>28 349</u>

Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 7.390 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 6.973 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor à court terme	72	172
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	218	229
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	(92)	129
Bénéfice de change	7 962	6 983
Perte de change	(788)	(580)
Intérêts /emprunt obligataire en portefeuille commercial	18	40
	<u>7 390</u>	<u>6 973</u>

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2010 un montant de 6.459 KDT contre 6.635 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 249	4 249
Dividendes sur portefeuille de participation	1 974	1 353
Plus value sur cession titres de participation	40	409
Intérêts sur titres en portages	196	624
	<u>6 459</u>	<u>6 635</u>

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 35.948 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 35.087 KDT au 31 décembre 2009.

Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	2 336	1 188
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	30 321	31 479
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 956	1 678
Charges assimilées	1 335	742
	<u>35 948</u>	<u>35 087</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dépôts à vue	3 358	3 157
Comptes à terme bons de caisse et autres produits financiers	14 753	17 135
Comptes d'épargne	8 982	8 086
Certificats de dépôts	3 228	3 101
	<u>30 321</u>	<u>31 479</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.460 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 1.932 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dotations aux provisions	8 498	6 221
Reprises de provisions	(5 427)	(11 977)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	774	322
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	85	382
Créances radiées	1 970	7 156
Récupération sur créances radiées	(440)	(172)
	<u>5 460</u>	<u>1 932</u>

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à (109) KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 44 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Etalement Prime et décote /Titres d'investissement	(138)	(138)
Dotations aux provisions	(44)	(138)
Reprises de provisions	73	320
	<u>(109)</u>	<u>44</u>

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 22.232 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 17.950 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Impôts et taxes	447	401
Travaux, fournitures et services extérieurs	10 304	8 008
Transport et déplacement	494	372
Frais divers de gestion	10 048	8 150
Autres charges d'exploitation	939	1 019
	<u>22 232</u>	<u>17 950</u>

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique enregistré s'élève à (646) KDT au 31 décembre 2010 contre 62 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Plus value de cession d'immobilisations	91	72
Moins value de cession d'immobilisations	(51)	(10)
Autres pertes	(686)	-
	<u>(646)</u>	<u>62</u>

Note 28 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2010 totalise 7.180 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	40 348
Réintégrations	13 821
Déductions (dont provisions)	(20 090)
Réinvestissements exonérés	(14 416)
Plus-value de fusion	850
Résultat fiscal	20 513
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	7 180

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	26 582	22 523
Nombre d'actions ordinaires	15 151 806	15 000 000 (*)
Résultat de base par action (en DT)	1,754	1,502 (*)

(*) Le résultat par action au 31/12/2009 a été recalculé pour tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation des réserves réalisée en 2010.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

5.6. Etat de flux de trésorerie

Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2010, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 191.517 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Caisse	13 166	13 696
Banque Centrale (comptes ordinaires)	48 970	30 220
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	3 363	11 858
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	213 176	279 196
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	84 500	9 000
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	42 860	12 826
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	-	(20)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(9 338)	(7 128)
Banques non résidentes installés à l'étranger (DAT)	(30 000)	(25 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(175 180)	(57 701)
	191 517	266 947

Note 31 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2010, se détaille comme suit :

	Durée < 3 mois	3 mois < D < 1 AN	1 An < D < 5 ANS	D > 5 ANS	TOTAL
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	62 136				62 136
Créances sur les établissements bancaires et financiers	276 643	67 470	4 500		348 613
Créances sur la clientèle	442 567	196 675	475 577	480 049	1 594 868
Portefeuille Titre -Commercial	180		3 441	794	4 415
Portefeuille Titre d'investissement	3 364	400	72 485	25 151	101 400
Valeurs Immobilisés	16 954	715	10 077	29 163	56 909
Autres actifs	17 613	32	2 073	10 102	29 820
Total Actifs	819 457	265 292	568 153	545 259	2 198 161
Passif					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	136 201	79 071			215 272
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 398 665	156 933	106 216		1 661 814
Emprunts et Ressources Spéciales	6 190	6 008	24 720	10 914	47 832
Autres Passifs	66 796				66 796
Capitaux Propres	0	11 250		195 197	206 447
Total Passif	1 607 852	253 262	130 936	206 111	2 198 161
Position Nette	-788 395	12 030	437 217	339 148	0

Note 32 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010 se présentent comme suit :

Opérations avec BNP Paribas

La banque a eu recours au cours de l'exercice 2010 à BNP Paribas (qui détient 50% du capital de l'UBCI) pour un montant de 5 550 KDT pour la fourniture des transactions représentant des prestations d'assistance, de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques conformément aux normes standards du Groupe BNP Paribas.

Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions et SALAMBO SICAV. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un total de 1 026 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2010 s'élève à 21 KDT.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le comité de rémunération du 1^{er} avril 2010, issu du conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2010 s'élève à 704 KDT dont 133 KDT figurant parmi les passifs à la clôture de l'exercice.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP. Suivant ce contrat, le Directeur Général adjoint bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2010 s'élève à 523 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale au cours de l'exercice 2010 s'élève à 384 KDT.

Note 33 – Evénements postérieurs à la date de clôture

Au cours des derniers événements du 14 janvier 2011, 26 agences ont été endommagées. Les dégâts occasionnés sont couverts par des polices d'assurances qui ont été chiffrés à 2 097 KTND.

L'expérience acquise, les tests PCA effectués au cours des années antérieures et l'application rigoureuse des consignes du comité de crise nous ont permis :

- La récupération et la sauvegarde intégrale des données comptables et extracomptables, que ce soit au niveau de notre centre informatique qu'au niveau de notre 2^{ème} centre de secours ;
- La publication dans la presse locale des agences qui ont servi de repli pour les agences endommagées, la saisie multi-siège étant offerte par notre système d'information ;

-
- La mise en place d'un planning précis pour la réparation des dégâts subis par certaines de nos agences. La réalisation de ce plan a déjà commencé, certaines agences ont repris leur fonctionnement normal.

Au 30/04/2011, 2 agences totalement sinistrées sont en cours de réparation. Toutes les autres agences, au nombre de 24, ont repris leur activité normale.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- L'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 206.447 KDT y compris un bénéfice de 26.582 KDT ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des

résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM.

De ce fait, les dispositions relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément au décret sus visé et à l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif ne sont pas totalement respectées par la banque.

Tunis, le 19 mai 2011

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes Associés MTBF

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI*

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice:

- Des prestations régulières de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques dans le cadre de conventions conclues avec le groupe BNP Paribas pour un montant total pour l'exercice 2010 de 5 550 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2010 s'élève à 21 KDT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le comité de rémunération du 1^{er} avril 2010 issu du conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction avec prise en charge de frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 704 KDT au titre de l'exercice 2010 dont 133 KDT figurant parmi les passifs à la clôture de l'exercice.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP. Suivant ce contrat, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 523 KDT pour l'exercice 2010.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2010 à 384 KDT et sont inscrits parmi les passifs à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 19 mai 2011

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes Associés MTBF

Ahmed BELAIFA